

## LE SCIENTIFIQUE EN CHEF, LES FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC ET LA SCIENCE OUVERTE

Présenté par Raphaëlle Dupras-Leduc, conseillère juridique aux Fonds de recherche du Québec

Le scientifique en chef du Québec (SEC) dirige les trois Fonds de recherche du Québec (Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, Fonds de recherche du Québec – Santé et Fonds de recherche du Québec – Société et culture, les FRQ) et il conseille la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation en matière de développement de la recherche et de la science. Les FRQ ont pour mission de promouvoir et de soutenir financièrement le développement de la recherche et la diffusion des connaissances<sup>1</sup>.

Le SEC et les FRQ soutiennent avec beaucoup d'enthousiasme et un grand intérêt l'initiative de l'Institut neurologique de Montréal (INM) vers une science ouverte. Cette démarche, qui suscite déjà un engouement international, est particulièrement importante pour le SEC et les FRQ en ce qui a trait, d'une part, au libre accès aux résultats de la recherche et aux publications et, d'autre part, à l'accès aux données à des fins de recherche. C'est d'ailleurs sur ces deux aspects qu'ils ont insisté lors de leur participation au Open Science Leadership Forum qui a eu lieu à Washington, en octobre 2017<sup>2</sup>.

Cet intérêt s'inscrit dans une tendance internationale. En novembre 2017, l'UNESCO a adopté sa nouvelle *Recommandation concernant la science et les chercheurs scientifiques*<sup>3</sup> qui vise à faire la promotion d'un statut équitable pour les chercheurs scientifiques et à guider les États membres lorsqu'ils développent leurs politiques nationales scientifiques<sup>4</sup>. La Recommandation reconnaît « l'importance de la science en tant que bien commun »<sup>5</sup> et prévoit notamment que les États membres devraient adopter des mesures assurant un « accès libre et équitable à la littérature, aux données et aux contenus scientifiques, notamment en supprimant les obstacles à la publication, au partage et à l'archivage des données scientifiques »<sup>6</sup>.

### Accès aux résultats de la recherche et aux publications scientifiques

D'abord, en ce qui a trait à l'accès aux résultats de la recherche et aux publications scientifiques, les FRQ veulent que « les résultats de recherche soient pleinement mis en valeur et [...] que les retombées des investissements en recherche soient maximisées de manière à ce que la

---

<sup>1</sup> *Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie*, RLRQ, c. M-15.1.0.1

<sup>2</sup> Pour davantage d'information, voir le rapport publié suivant le Forum : Ali-Khan, A. E, Jean, A., MacDonald, E. & Gold, E.R. (2018). Defining Success in Open Science. *MNI Open Research*, 2, 2. <http://doi.org/10.12688/mniopenres.12780.1>

<sup>3</sup> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (2017) : [http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=49455&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=49455&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

<sup>4</sup> Site Web de l'UNESCO: <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/bioethics/1974-recommendation/>

<sup>5</sup> *Id.*, préambule

<sup>6</sup> *Id.*, article 12 (e)

collectivité en récolte les fruits »<sup>7</sup>. De plus, ils souhaitent que les résultats de la recherche soient facilement accessibles aux décideurs. Voici donc certaines initiatives des Fonds qui vont dans cette direction :

En 2008, le Fonds de recherche du Québec – Santé a adopté sa *Politique de libre accès aux résultats de la recherche publiés*<sup>8</sup>. Plus récemment, les trois Fonds ont entamé des travaux pour développer une politique conjointe sur le libre accès qui devrait aller plus loin que la politique du FRQS présentement en vigueur. Aussi, les Fonds de recherche encouragent les chercheurs à diffuser leurs résultats dans des revues ou journaux en libre accès : cette dépense est couverte par leurs subventions<sup>9</sup>. Finalement, dans le nouveau système intégré de gestion des bourses et des subventions commun aux trois Fonds, FRQnet, les rapports finaux remplis par les chercheurs vont permettre d'accroître la visibilité des publications en libre accès et de mettre davantage en valeur cet aspect.

### **Accès aux données à des fins de recherche**

L'accès aux données est une deuxième dimension de la science ouverte très importante. Selon le SEC et les FRQ, les bases de données ne devraient plus être à « usage unique ». Elles devraient pouvoir servir à plusieurs chercheurs, dans le cadre de plusieurs projets de recherche, à plus forte raison lorsqu'elles sont développées ou maintenues à l'aide de fonds publics.

Aussi, le SEC et les FRQ ont multiplié les démarches pour faciliter l'accès des chercheurs aux bases de données administratives (p. ex. : Régie de l'assurance maladie du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux) pour des fins de recherche, accès qui est déterminant pour le développement des activités de recherche au Québec. En septembre 2015, ils ont présenté un mémoire à la Commission des institutions démocratiques du Québec<sup>10</sup>, dans le cadre de la consultation générale portant sur « Les orientations gouvernementales pour un gouvernement plus transparent, dans le respect de la vie privée et de la protection des renseignements personnels ». Ils y font état des défis relatifs à l'accès à des fins de recherche aux données détenues par des organismes publics, incluant l'accès à des renseignements personnels, et ils y

---

<sup>7</sup> Fonds de recherche du Québec – Santé (2008). *Politique de libre accès aux résultats de la recherche publiés* : <http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/435506/Politique-de-libre-acces-aux-resultats-de-recherche-publies/f0a628b7-f36c-409f-b2b9-4334713e0085>

<sup>8</sup> *Id.*

<sup>9</sup> Fonds de recherche du Québec (2017). *Règles générales communes* : [http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/10191/1800731/FRQ\\_regles-generales-communes.pdf/0eb53ac1-b04c-4277-8fa7-26799bca1ea3](http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/10191/1800731/FRQ_regles-generales-communes.pdf/0eb53ac1-b04c-4277-8fa7-26799bca1ea3)

<sup>10</sup> Le scientifique en chef, Rémi Quirion, et les Fonds de recherche du Québec (2015). *Mémoire – « Orientations gouvernementales pour un gouvernement plus transparent, dans le respect de la vie privée et de la protection des renseignements personnels »* présenté à la Commission des institutions démocratiques du Québec : [http://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2015-09-24-Memoire\\_gouv\\_transparent\\_FRQ.pdf](http://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2015-09-24-Memoire_gouv_transparent_FRQ.pdf)

soulignent la nécessité de simplifier le processus en vigueur et d'en réduire les délais<sup>11</sup>. Une volonté gouvernementale en ce sens se fait d'ailleurs sentir : le plan économique du Québec de mars 2018 confie à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) le mandat d'implanter un nouveau processus d'accès simplifié aux renseignements de bases de données administratives pour les chercheurs. 18,5 millions de dollars sur cinq (5) ans seront accordés à l'ISQ pour ce faire (crédits additionnels octroyés au ministère des Finances)<sup>12</sup>. Le SEC et les FRQ se réjouissent de ce pas qui va certainement dans la bonne direction.

Évidemment, l'accès aux données à des fins de recherche, quelle que soit leur source, présente des défis, notamment en ce qui a trait à la protection des renseignements personnels. Il faut donc penser des mécanismes d'accès ouverts qui facilitent l'utilisation des renseignements personnels, mais une utilisation encadrée de manière à protéger les renseignements personnels et à préserver la confiance du public dans l'activité de recherche.

## **Conclusion**

Le SEC et les FRQ considèrent que le projet mené par l'Institut neurologique de Montréal sur la science ouverte est un projet stratégique pour le Québec. Le SEC et les FRQ ont confiance qu'une science plus ouverte va permettre un meilleur usage des fonds publics par la communauté scientifique, par le biais d'une qualité et d'une efficacité accrues des résultats scientifiques, des découvertes et des retombées accélérées.

La science ouverte promet une plus grande transparence des résultats et des données sur lesquelles ils sont basés, ce qui facilitera la reproductibilité des résultats par les pairs. Partant, la crédibilité de la recherche et la confiance du public en seront renforcées, tout comme la culture de conduite responsable en recherche que le SEC et les FRQ promeuvent et soutiennent.

L'INM est un précurseur : un laboratoire « vivant », « grandeur nature », destiné à bousculer les pratiques. Le SEC et les FRQ sont convaincus que les travaux de l'INM entraîneront une transformation dans les façons de faire de la recherche. Le SEC et les FRQ espèrent un changement de culture où les données et les résultats seront davantage considérés comme des biens communs, plus particulièrement lorsqu'ils ont été obtenus avec des fonds publics.

---

<sup>11</sup> Site Web du scientifique en chef: <http://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/dossiers/acces-aux-donnees/>

<sup>12</sup> Gouvernement du Québec (2018). Le Plan économique du Québec : [http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/documents/PlanEconomique\\_18-19.pdf#page=153](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/documents/PlanEconomique_18-19.pdf#page=153), p. D-95